

DELIBERATION PORTANT SUR LA STRUCTURATION DU N1 STAPS PASSERELLE KINE  
A COMPTER DE LA RENTREE 2023-2024

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE  
DU MARDI 06 DECEMBRE 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université  
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias  
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'approuver la structuration du Niveau 1 STAPS Passerelle kiné à compter de la rentrée 2023-2024 telle que définie  
en annexe.

Membres en exercice : 43

Votes : 30

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 2

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION  
2022-12-06-10

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice  
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par  
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à  
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

## CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) DU CONSEIL ACADEMIQUE UCA DU MARDI 6 DECEMBRE 2022

### 6.4- TRANSFORMATION DE LA L1 STAPS PASSERELLE KINE SUR LE MODELE LAS

**Modèle actuel :** N1 STAPS + UE Anatomie : recevabilité sur moyenne générale (>12/20) + classement sur UE spécifiques. Jury spécifique à la Passerelle kiné.

Pour la 2<sup>nd</sup>e chance (en N2 STAPS) : classement sur moyenne générale obtenue en N2 avec 2 à 3 places fléchées dans le contingent LAS-R 2. Jury spécifique à la Passerelle kiné.

**Projet :** pour plus de cohérence évolution sur le modèle LAS :

- l'intitulé N1 STAPS Passerelle kiné qui est connu des candidats dans Parcoursup est conservé.
- la structure évolue : un N1 STAPS comportant 18 crédits mineure Réadaptation / Kiné
- le classement est réalisé par le grand jury Portail réadaptation
- ces étudiants poursuivront en LAS-R 2 STAPS pour la deuxième chance (simplification et égalité de traitement)
- le N1 STAPS Passerelle Kiné reste implanté sur le campus de Vichy

Semestre 1	21 crédits N1 STAPS 9 crédits Réadaptation	N1 moins 6 crédits d'enseignements transversaux et 2 APS au lieu de 3 Enseignements issus du bloc mutualisé Réadaptation S1
Semestre 2	21 crédits N1 STAPS 9 crédits Réadaptation	N1 moins 3 crédits d'enseignements transversaux et 1 APS au lieu de 3 Enseignements issus du bloc spécifique Kiné

Dans ce cadre :

- la capacité d'accueil ParcoursSup de la passerelle kiné STAPS passe de 45 à 60 places.
- la répartition des places pour l'accès en 2<sup>ème</sup> année évolue :

	Actuellement	Proposition de répartition
N1 STAPS Kiné	10 (11%)	15 (17%)
Portail Réadaptation	50 (56%)	50 (56%)
2 <sup>nde</sup> chance	30 (33%)	25 (28%)
	45	90